



DIRECTRICE OU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Collège de Maisonneuve accueille près de 7 000 étudiants, jeunes et adultes inscrits à la formation créditée, plus de 2 000 personnes y suivent des activités de perfectionnement, et 850 personnes travaillent à la réalisation de sa mission sur trois campus différents. À l'écoute de son milieu, le Collège se soucie de donner les meilleures réponses aux besoins de formation exprimés par la société. De plus, les activités du Centre collégial de développement du matériel didactique (CCDMD) ainsi que ceux de ses trois centres de transfert technologique (CCTT) ont des impacts positifs sur la formation proposée aux étudiants et participent à l'essor socio-économique du Québec.

La fonction

Sous l'autorité du directeur général, le rôle principal de la personne titulaire du poste consiste à assurer la direction des opérations du service des ressources humaines comprenant notamment la dotation, la gestion des ressources humaines, les relations de travail, ainsi que la gestion du traitement de la paie en collaboration avec le service des ressources financières.

La personne est responsable de l'application et de l'interprétation des conventions collectives, ainsi que de l'application des lois, des règlements, des décrets, etc. reliés à la gestion du personnel et émis par le gouvernement ou par une instance habilitée en la matière.

Elle dirige le personnel sous sa responsabilité, identifie et recommande des améliorations aux processus, politiques et programmes du Collège. Elle conçoit et met en œuvre des stratégies de développement organisationnel, de reconnaissance, de valorisation et de développement du personnel. De plus, la personne dirige avec son équipe les champs d'activité suivants, entre autres, la santé et la sécurité au travail; la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité à l'emploi; la gestion des invalidités; les opérations des comités paritaires.

La personne retenue exerce un rôle hautement stratégique de service conseil et de gestion des ressources humaines auprès de ses collègues cadres. Membre du comité de direction du Collège, elle collabore à la mise en œuvre du plan stratégique en adoptant un mode de gestion collaboratif et ouvert aux enjeux interservices. Sa solide expérience lui permet de créer un environnement orienté vers le développement organisationnel pour répondre aux besoins de la communauté collégiale.

Le profil recherché

La personne recherchée a une grande capacité à saisir les enjeux d'un environnement complexe et a fait la démonstration de sa capacité à créer et à maintenir des liens de confiance avec des collaborateurs internes et des partenaires externes. Ayant à son actif plusieurs réalisations nécessitant des compétences de gestionnaire de haut niveau, elle sait s'intégrer dans une organisation qui s'appuie sur des valeurs de respect, de coopération et d'ouverture. Reconnue pour sa capacité d'innovation, elle privilégie un mode de gestion centré sur les résultats tout en maintenant un bon climat de travail.

La personne titulaire doit être reconnue pour son leadership rassembleur, visionnaire et bienveillant ainsi que sa capacité à mobiliser, à inspirer confiance et à établir des partenariats avec les gestionnaires, les syndicats et le personnel.

Les exigences

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en ressources humaines, relations industrielles, ou dans un domaine connexe;
- Posséder huit (8) années d'expérience pertinente en gestion;
- Maîtriser le français parlé et écrit;
- Être membre des Conseillers en ressources humaines agréés (CRHA ou CRIA).

Les atouts

- Diplôme de 2^e cycle en gestion;
- Expérience dans des fonctions de direction;
- Connaissance du réseau collégial et de son environnement de gestion (notamment Suite Office, système de gestion intégré RH...).

Les tests requis

- Tests de français;
- Panier de gestion;
- Tests psychométriques.

Le traitement

Le traitement est établi selon les dispositions prévues au *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des cégeps* en date du 1^{er} avril 2022 pour un poste de classe 10, soit une rémunération entre 100 698 \$ et 134 259 \$. Les échelles salariales sont amenées à être bonifiées et les nouveaux montants seront rétroactifs à la date d'embauche.

Conformément au *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des cégeps*, le salaire est bonifié de 2,5 % pour toute personne détentricice d'une maîtrise ou de 5 % pour un doctorat.

Les personnes intéressées doivent inclure une lettre de motivation et *postuler sur l'affichage numéro 2324-CR-011 avant 16h30 le 25 février 2024 à l'adresse suivante :*

<https://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi/offres-demploi/>

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.